

07 mai 2004 -17:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 7 mai 2004](#)

Financement des tests ESB

Sur proposition de M. Rudy Demotte, Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des Ministres a approuvé un nouveau régime d'attribution exclusive des tests d'ESB (*) aux laboratoires externes agréés.

Sur proposition de M. Rudy Demotte, Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des Ministres a approuvé un nouveau régime d'attribution exclusive des tests d'ESB (*) aux laboratoires externes agréés.

Le Conseil des Ministres du 6 février 2004 avait donné son aval au projet de confier à deux laboratoires de l'Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire (AFSCA) la réalisation de 350.000 tests ESB. Entre-temps, les laboratoires externes agréés ont fortement réduit leurs tarifs. Par le nouveau système d'attribution, le prix moyen d'un test passe de 44,67 euros à 32,08 euros. La proposition permet, entre autres, de maintenir le niveau de l'emploi dans les laboratoires externes. (*) ESB = Encéphalite spongiforme bovine.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe